



Informatique fédérale 2016-2019

Feuille d'information n° 14 – 1^{er} février 2019

De nouveaux jalons de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 ont été atteints au cours du deuxième semestre 2018. Les thèmes en lien avec la numérisation, la cyberadministration, la gestion des données de base et le domaine de la cybersécurité ont retenu toute l'attention. Ils sont au centre de l'informatique de la Confédération, non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie actuelle, mais aussi pour l'élaboration de la stratégie informatique à partir de 2020. La présente feuille d'information fait le point sur la situation.

1. Introduction et priorités

La discussion sur les prochaines étapes de la numérisation a été lancée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie informatique actuelle de la Confédération. Devenue omniprésente, la transformation numérique sous-tend presque toutes les mesures en lien avec les trois axes stratégiques de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, à savoir:

- Axe stratégique n° 1: orientation vers les affaires
- Axe stratégique n° 2: pilotage et gestion de l'informatique
- Axe stratégique n° 3: fourniture des prestations informatiques

Les chapitres 2 à 4 suivants exposent les étapes franchies au cours du second semestre 2018 ainsi que les prochaines étapes prévues.

Le Conseil fédéral surveille la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération à l'aide des outils du contrôle de gestion stratégique de l'informatique. Le rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique établi fin 2018 lui sera soumis au printemps 2019.

Stratégie informatique de la Confédération pour les années 2020 à 2023

Il convient de discuter de l'orientation à donner à l'informatique au niveau de la transformation numérique dans le cadre du renouvellement de la stratégie informatique de la Confédération. Ce

dialogue entre le « domaine des affaires » et le « domaine de l'informatique » s'avère essentiel: la nouvelle stratégie devra définir le « domaine de l'informatique » de manière à ce que ce dernier soit en mesure, à titre de partenaire, de soutenir et accompagner au mieux le « domaine des affaires ». Il incombe dès lors au domaine de l'informatique d'anticiper et de contribuer activement au passage à l'administration numérique grâce à une planification stratégique. La nouvelle stratégie sera probablement présentée au Conseil fédéral au premier trimestre 2020 (voir chapitre 3.3).

Cyberadministration

La Confédération, les cantons et les communes poursuivent la stratégie suisse de cyberadministration afin de développer conjointement la numérisation des services de l'administration. Cette stratégie doit être renouvelée et approuvée par les trois niveaux institutionnels d'ici fin 2019. Dans le cadre de ce processus de renouvellement, des bases ont d'abord été élaborées pour la nouvelle stratégie: une charte mettant l'accent sur la priorité accordée au numérique (*digital first*), sept principes directeurs et quatre champs d'action. Le Conseil fédéral a approuvé ces bases en novembre 2018 et, partant, l'orientation de la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023.

Gestion des données de base

Une gestion commune des données de base est un élément central pour soutenir la transformation numérique des autorités. Elle



permet aux citoyens et aux entreprises de ne communiquer leurs données plus qu'une seule fois à l'administration (principe *once only*). À cet effet, le Conseil fédéral a adopté le 19 décembre 2018 la stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération et a pris des mesures concrètes (voir chapitre 3.1).

Cybersécurité

Le Conseil fédéral s'efforce d'atteindre un haut niveau de cybersécurité de manière à préserver la confiance de la population dans les progrès du numérique. Avec la création du Centre de compétences pour la cybersécurité, il répond notamment aux nombreuses interventions parlementaires réclamant la mise en place d'un centre de compétence et d'une structure claire. Le 30 janvier 2019, le Conseil fédéral a décidé de créer un Centre de compétences pour la cybersécurité au sein du Département fédéral des finances (DFF). La direction sera assurée par un délégué ou une déléguée à la cybersécurité occupant un rang élevé dans la hiérarchie, et une nouvelle délégation du Conseil fédéral chargée des questions de cybersécurité sera mise sur pied.

Adoptée par le Conseil fédéral le 18 avril 2018, la « stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022 (SNPC) » montre comment la Confédération entend faire face aux cyberrisques en collaborant avec les milieux économiques, les cantons et les hautes écoles. D'ici au printemps 2019, un plan de mise en œuvre doit être élaboré et soumis au Conseil fédéral.

Documentation

[Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019](#)

[Communiqué de presse sur les bases de la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023](#)

[Communiqué de presse sur la gestion commune des données de base](#)

[Communiqué de presse sur le Centre de compétences pour la cybersécurité](#)

[SNPC](#)

[Feuilles d'information déjà parues \(n° 1 à 13\)](#)

2. Axe stratégique n° 1: orientation vers les affaires

Cet axe vise à faire en sorte que les moyens informatiques soient adaptés à l'exécution des affaires. La mise en œuvre des stratégies partielles traitées par le Conseil fédéral au premier semestre 2018 et relatives à l'approvisionnement informatique, au domaine Enterprise Resource Planning (ERP) et aux sites Internet est au centre de l'attention. Le dialogue entamé au sein des départements au sujet de la transformation numérique se poursuit.



2.1 Stratégie d'approvisionnement informatique

La stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2023 adoptée le 9 mars 2018 par le Conseil fédéral définit les conditions-cadres pour l'acquisition de prestations internes ou externes ainsi que pour l'exploitation interne ou externe d'applications informatiques. Les mesures de mise en œuvre sont planifiées dans le plan directeur de la stratégie informatique de la Confédération. Les directives informatiques (critères détaillés et matrice servant à la répartition des prestations pour chaque catégorie de prestations) seront élaborées et les modalités du pilotage pour l'approvisionnement seront déterminées dans une première étape d'ici fin 2019.

2.2 Stratégie ERP

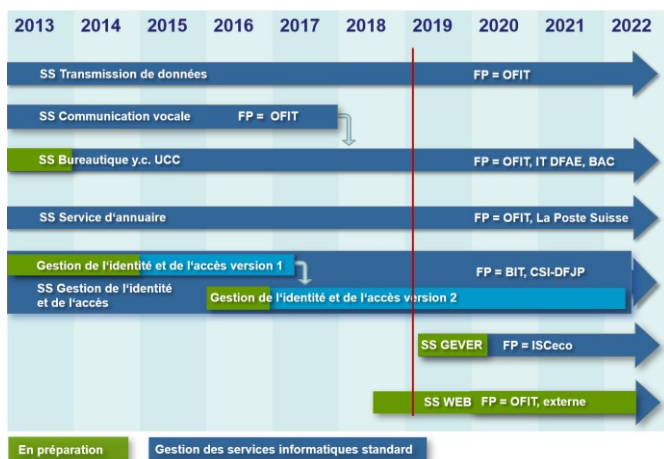
L'administration fédérale centrale utilise depuis une vingtaine d'années les solutions Enterprise Resource Planning (ERP) de SAP comme système de base pour l'assistance aux processus de soutien dans le domaine des finances, du personnel, de la logistique et de l'immobilier. L'armée exploite elle aussi un système SAP étroitement lié au système des processus de



soutien. Celui-ci est, au même titre que les systèmes reliés par des interfaces, nécessaire pour l'engagement de l'armée. Or, les solutions ERP utilisées actuellement ne seront plus prises en charge par SAP dès fin 2025. En juin 2017 déjà, le Conseil fédéral a décidé, sur la base d'analyses du marché approfondies, d'utiliser à l'avenir la suite SAP S/4HANA. Le 1^{er} juin 2018, il a pris connaissance de la stratégie informatique « ERP 2023 » découlant de cette décision (voir feuille d'information n° 13). La mise en œuvre de la stratégie ERP 2023 s'inscrit dans le cadre de deux programmes coordonnés: le programme « SUPERB23 » du DFF pour l'administration fédérale civile, et le programme « ERPSYSVAR » du DDPS pour les systèmes SAP de l'armée. Ces deux programmes ont commencé leurs travaux en 2018. La procédure à suivre, les options de mise en œuvre possibles ainsi que leurs conséquences techniques et financières ont été élaborées et soumises au Conseil fédéral fin 2018. Le message relatif à un crédit d'ensemble ainsi que le plan de financement seront soumis au Conseil fédéral puis présentés au Parlement pour approbation des crédits d'engagement nécessaires au premier semestre 2019.

2.3 Services standard

Les services informatiques standard sont des prestations informatiques que toutes les unités administratives de la Confédération utilisent dans une fonctionnalité et une qualité identiques ou semblables. Ils sont définis par le Conseil fédéral, modèle de marché compris (étendue des prestations, fourniture des prestations, etc.), et gérés de manière centralisée par l'UPIC.



Services standard existants

L'UPIC gère actuellement les services standard suivants:

- Transmission de données
- Bureautique/UCC
- Services d'annuaire
- Gestion des identités et des accès (IAM)

Bureautique/UCC

Le service standard Bureautique/UCC porte sur l'aménagement des systèmes de postes de travail (SPT) de la Confédération. La mise en œuvre du modèle de marché Bureautique/UCC a été clôturée fin 2018.

Programme SPT2020

Le programme SPT2020 garantit la migration coordonnée des SPT de l'administration fédérale vers la génération de systèmes d'exploitation Windows 10 et vers Office 2016. Les migrations battent leur plein. Fin décembre 2018, les nouvelles versions avaient déjà été déployées sur près de 90 % des SPT. Le DFAE et le DDPS ont clôturé leurs projets respectifs courant 2018 comme prévu. Les migrations devraient donc être terminées dans les délais, à savoir d'ici au 31 mars 2019, dans l'ensemble de l'administration fédérale.

Programme MDM

Le programme « Mobile Device Management » (MDM) a pour objectif de gérer le parc des appareils dits intelligents (iPhones et tablettes) utilisés au sein de l'administration fédérale et de fournir un environnement sécurisé (Sandbox) pour la gestion des données relevant de l'administration fédérale sur ces appareils. La migration vers MDM V2 s'est terminée fin 2018. La nouvelle version a permis d'accroître la sécurité et de bénéficier de fonctionnalités inédites. Ce service a été fourni aux collaborateurs du DFAE et du DDPS pour la première fois. Il comprend une application permettant, sous réserve du respect de la directive d'application E027, l'échange sécurisé d'informations jusqu'à l'échelon de classification CONFIDENTIEL.



Gestion des identités et des accès (IAM)

Le service standard « Gestion des identités et des accès (IAM) » fournit les fonctionnalités requises pour que seules les personnes et machines autorisées puissent accéder aux données et aux applications de l'administration fédérale. Depuis juillet 2018, le « Central Identity Store » (CIS) fournit quotidiennement et automatiquement à toutes les plateformes bureautiques des données permettant la maintenance des comptes d'utilisateurs. Entièrement remanié, le service eIAM est disponible pour les utilisateurs finaux de la cyberadministration depuis octobre. Ses interfaces conviviales et ses fonctions en libre-service ont fait leurs preuves dans la pratique. Depuis fin 2018, une procédure d'identification forte est également disponible; elle est utilisée actuellement dans le domaine des assurances sociales. Au niveau des processus spécialisés, une solution standard sera disponible en avril 2019 pour la délégation de la gestion des utilisateurs et des droits d'accès à des partenaires externes. En outre, les chefs de projet et les responsables informatiques ont désormais accès au « Sounding Board » de l'UPIC. Cet outil leur fournit des informations sur l'avancement des mises à jour du service eIAM ainsi qu'un forum en ligne: [Sounding Board](#).

Futurs services standard:

GEVER

Dans le cadre du programme « GENOVA » mené par la Chancellerie fédérale, la solution de gestion électronique des affaires « ActaNova » sera introduite d'ici à mars 2020 dans toute l'administration fédérale. Au terme du programme, en 2020, l'UPIC gèrera de manière centralisée le service standard GEVER, comme l'a décidé le Conseil fédéral en juin 2016.

Sites Internet (WEB)

Les prestations informatiques liées à la gestion de sites Internet de l'administration fédérale centrale doivent également être gérées en tant que service standard à compter de 2023. D'ici là, les systèmes de gestion de contenu (*Content Management Systems*, CMS) actuels auront été amortis et pourront être remplacés par une

nouvelle solution. L'UPIC a lancé la phase d'initialisation du programme « Service standard Sites Internet » au second semestre 2018 en vue de la mise en œuvre de la stratégie partielle « Informatique pour les sites Internet de la Confédération – domaine de la communication en ligne », dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 16 mars 2018, ainsi que de l'application du modèle de marché « Service standard Sites Internet ».

2.4 Étude « Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues »

Cette étude a pour but, pour des procédures et des infrastructures informatiques d'importance vitale, de mettre en évidence des approches adaptées permettant d'établir une procédure coordonnée et d'exploiter d'éventuelles synergies. Cela concerne l'armée, mais aussi d'autres organes de la Confédération devant être en mesure, dans le cadre de l'accomplissement de tâches fondamentales et dans des situations particulières, de répondre à des exigences spécifiques en matière de résilience informatique. Les principales conclusions de l'étude sont connues, et leur présentation est prévue au deuxième trimestre 2019.

2.5 Transformation numérique

Si les départements sont désormais tous sensibilisés à l'importance de la transformation numérique, les premières mesures varient toutefois d'un département à l'autre. Il s'avère également qu'il existe des résistances dont il faut tenir compte. Des objectifs sont en cours d'élaboration à l'échelon de la Confédération, des départements et des unités administratives afin d'adapter les structures, processus et cultures aux nouvelles exigences dynamiques liées à la transformation numérique.



Documentation

[Stratégie d'approvisionnement informatique](#)

[Programme «SUPERB23»](#)

[Services informatiques standard](#)

[Programmes: SPT2020, MDM](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2019 – T2: Étude « Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues »

2019 – T4: Première étape de la mise en œuvre de la « Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023 »

3. Axe stratégique n° 2: pilotage et gestion de l'informatique

Cet axe met l'accent sur l'optimisation du système de gestion informatique au niveau de la Confédération. Si la conduite opérationnelle (directives, projets clés) est bien rodée, de nouvelles missions telles que la gestion des données de base sont venues s'ajouter. Certains jalons importants comme les directives concernant l'architecture d'entreprise et la planification intégrale – deux objectifs essentiels – n'ont pas pu être atteints. Le lancement de l'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023 a dû être reporté, il constitue une priorité en 2019.



3.1 Pilotage et direction

Gestion des données de base

La gestion commune des données de base est une précondition importante pour la transformation numérique de l'administration. À l'avenir, les données de base utilisées plusieurs

fois seront gérées en commun et mises à la disposition d'administrations de tous les niveaux de l'État et d'autres milieux autorisés, dans le respect de la protection des données. Les mesures suivantes découlent de la stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération adoptée par le Conseil fédéral le 19 décembre 2018: les projets en cours ou planifiés portant sur des éléments importants de la gestion commune des données de base doivent reprendre les objectifs de la stratégie; on se concentrera en premier lieu sur les données des entreprises. À cet effet, on répertoriera les processus d'affaires impliquant la gestion et l'utilisation de données de base des entreprises et on identifiera ceux qui pourraient être compatibles avec une gestion commune des données de base. L'UPIIC a été chargée de déterminer, d'ici à la fin de 2019, les bases légales générales nécessaires à la gestion commune des données de base.

Directives informatiques

Les directives informatiques de l'administration fédérale en vigueur sont publiées sur le portail des directives informatiques de la Confédération et régulièrement mises à jour. Outre les stratégies mentionnées, de nouvelles directives informatiques ont été édictées depuis la dernière feuille d'information.

3.2 Architectures

Directives concernant l'architecture d'entreprise de la Confédération

Les travaux relatifs à la gestion des architectures informatiques de la Confédération ont été interrompus au printemps 2018. Principale raison de cette interruption: pour plusieurs départements, le rapport coût/utilité d'une architecture d'entreprise à l'échelon de la Confédération n'est pas démontré.

Conséquence: les travaux dans le domaine de la planification informatique intégrale ont aussi été suspendus et les directives proposées n'ont pas été adoptées. La question de savoir comment certains aspects de l'architecture d'entreprise pourraient malgré tout être réalisés est en cours d'examen.



3.3 Planification

Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération

La phase préparatoire visant à l'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023 a été lancée à l'automne 2018. Cette nouvelle stratégie mettra l'accent sur le soutien optimal de la transformation numérique par l'informatique fédérale. Pour ce faire, elle devra être alignée sur la stratégie « Suisse numérique » et la stratégie suisse de cyberadministration. En outre, le Conseil fédéral a demandé le 14 novembre 2018 à un groupe de travail de haut niveau de formuler d'ici avril 2019 des propositions concrètes en matière de soutien de la transformation numérique au sein de l'administration fédérale. Ces propositions étant susceptibles d'influencer la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023, la finalisation de cette dernière a été reportée d'environ trois mois.

Planification du renouvellement des applications spécialisées

L'objectif de ce jalon consiste à mettre à jour les portefeuilles d'applications des offices. Les investissements dans le renouvellement de l'environnement applicatif doivent être définis en fonction des priorités de l'accomplissement des tâches. L'institutionnalisation de la gestion du cycle de vie des applications n'ayant pas progressé de façon identique dans tous les départements, une vue d'ensemble systématique de tous les besoins en matière de renouvellement n'a pas encore pu être établie.

3.4 Projets informatiques

Projets informatiques clés de la Confédération

Le Conseil fédéral considère comme des projets informatiques clés les projets et programmes nécessitant une haute surveillance renforcée. Ils sont dès lors soumis à des audits réguliers du Contrôle fédéral des finances (CDF).

Liste actualisée

Depuis septembre 2018, le projet de migration et de déménagement des centres de calcul du

CSI-DFJP (CC DFJP 2020) n'est plus géré comme un projet informatique clé. Le programme FISCAL-IT de l'AFC et le projet Gestion des données 2010 de l'OFROU ont été clôturés fin 2018. Début 2019, 16 projets sont classifiés comme projets informatiques clés de la Confédération.

Rapports d'audit du CDF

Depuis juin 2018, le CDF a publié des rapports d'audit sur les projets informatiques clés suivants:

- Programme FISCAL-IT – AFC
- Programme SUPERB23 (stratégie ERP 2023) – UPIC
- Système de communication vocale de l'armée
- Programme DaziT – AFD
- Programme Surveillance des télécommunications – CSI-DFJP

Évaluations préalables à la libération des grands projets informatiques

Conformément aux directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération, l'UPIC réalise une évaluation de tous les grands projets informatiques de l'administration fédérale, soit ceux dont les coûts totaux dépassent 5 millions de francs, avant leur libération. Depuis le milieu de l'année 2018, l'UPIC a émis des recommandations pour la libération des projets suivants:

- Mise en œuvre Identification électronique (e-ID) – fedpol
- Projet « Téléphonie DDPS » – BAC
- Prolongation de l'utilisation du système de conduite et d'information des Forces aériennes (FIS FA) – BAC
- Refonte de la gestion du trafic (dans le cadre du programme DaziT) – AFD
- Programme Cyberadministration DETEC – SG-DETEC
- Plateforme intégrale de gestion informatique – BAC
- Refonte des applications d'importation – OFAG



Documentation

[Communiqué de presse sur la gestion commune des données de base](#)

[Directives informatiques de la Confédération](#)

[Projets informatiques clés](#)

[Rapports d'audit du CDF](#)

[Évaluations de projets](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2020 – T1: Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération

4. Axe stratégique n° 3: fourniture des prestations informatiques

Cet axe vise à augmenter la complémentarité des offres des fournisseurs internes de prestations informatiques, pour bénéficier de synergies et réduire les coûts d'exploitation. Les priorités sont la mise en place du réseau de centres de calcul et la stratégie « Nuage hybride de la Confédération ».



4.1 Réseau de centres de calcul

Le Conseil fédéral a approuvé le 2 juillet 2014 la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale centrale, qui comportera à l'avenir quatre centres de calcul, dont un (CAMPUS) à Frauenfeld. Le centre de calcul CAMPUS est en chantier, et les travaux devraient s'achever au 4^e trimestre 2019.

Planification de la migration vers le centre de calcul CAMPUS

Les concepts de migration et de déménagement du CC CAMPUS étaient terminés fin 2018

comme prévus. Leur mise en œuvre se poursuit auprès de l'OFIT et de la BAC. L'OFIT a déjà lancé la phase de réalisation en installant à Berne une « maquette » préparatoire de CAMPUS. De son côté, le CSI-DFJP a décidé pour le moment de ne mettre en place qu'une infrastructure minimale à Frauenfeld. Le rallongement des délais de latence ayant des conséquences critiques pour plusieurs applications importantes du DFJP, celui-ci a choisi de procéder aux modifications requises dans le cadre du cycle de vie des applications.

Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul

Avec l'adoption en février 2017 du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul « Objectifs 2020 », le Conseil fédéral a chargé l'UPIC d'élaborer, d'ici fin 2019 et en collaboration avec les fournisseurs de prestations des départements, le modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul « Objectifs 2025 » afin d'exploiter d'autres synergies. Ces objectifs feront partie intégrante du « Nuage hybride de la Confédération ».

4.2 Stratégie/Architecture « Nuage hybride de la Confédération »

La stratégie « Nuage hybride de la Confédération » vise à déterminer sur quelles infrastructures ou plateformes en nuage (nuages publics de fournisseurs externes ou nuages privés au sein des centres de calcul fédéraux) quelles applications et données peuvent être exploitées, resp. traitées. Cette stratégie doit permettre d'offrir à l'administration fédérale, avec une souplesse d'utilisation accrue, des prestations informatiques à des prix compétitifs. Conformément au plan directeur 2018, l'architecture cible de la stratégie « Nuage hybride de la Confédération » devrait être élaborée en même temps que la stratégie elle-même. Au terme de la phase d'analyse, un besoin accru de coordination a été mis en évidence entre les stratégies et architectures informatiques des différents départements, la planification du renouvellement des applications spécialisées ainsi que la planification des



migrations en lien avec le centre de calcul CAMPUS. Compte tenu de ces circonstances ainsi que du manque de ressources en personnel, une nouvelle planification des contenus et des délais s'avère nécessaire.

4.3 Stratégie « Réseaux de la Confédération »

Les réseaux de transmission des données représentent une base technique fondamentale au sein de l'administration fédérale ainsi qu'entre l'administration fédérale et ses partenaires. Ces réseaux sont utilisés tant pour des activités administratives classiques que dans des systèmes d'importance vitale (p. ex. dispositifs d'exploitation et de sécurité des routes nationales, communication de conduite militaire et civile). Afin de tirer le meilleur parti des infrastructures de transmission des données actuelles et futures, l'UPIC a élaboré la stratégie « Réseaux de la Confédération » en collaboration avec les départements et la Chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral l'a adoptée le 21 novembre 2018.

L'introduction d'un portefeuille des infrastructures de transmission de données ainsi que les principes de son utilisation représentent un élément essentiel de cette stratégie. Ce portefeuille définit les infrastructures de la Confédération nécessaires pour la transmission filaire des données et les fournisseurs de prestations informatiques internes chargés de leur exploitation. La gestion d'un tel portefeuille permet d'exploiter des synergies et d'éviter des doubles emplois. En dehors de ce portefeuille, aucune autre infrastructure propre de transmission des données ne sera mise en place ou modernisée par la Confédération pour la mise en réseau de ses sites; les services de transmission des données nécessaires seront achetés sur le marché.

4.4 Backbone numérique

Afin de soutenir d'une manière optimale les fournisseurs de prestations informatiques dans le cadre de la transformation numérique de l'administration, une orientation stratégique est

requis pour déterminer le futur type des applications et des services, sur quelles plateformes ceux-ci seront mis à disposition et de quelle manière ils seront développés. Les fournisseurs de prestations informatiques ont donc été chargés de poser les fondements d'un « Backbone numérique », garantissant une informatique sûre et stable, mais en même temps agile, flexible et innovante. Ces travaux seront lancés au premier trimestre 2019. Ils dépendent de l'évolution de plusieurs autres jalons (notamment du nuage hybride, du réseau de centres de calcul et de la planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération).

Documentation

[Réseau de centres de calcul](#)

[Communiqué de presse sur la stratégie «Réseaux de la Confédération»](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2020 – T2: Adoption de la stratégie et de l'architecture cible « Nuage hybride de la Confédération »

2020 – T2 : Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul « Objectifs 2025 »

2019 – T2: Conception du « Backbone numérique »

Feuilles d'information déjà parues

[Feuilles d'information n° 1 à 13](#)

Impressum:

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC
Schwarztorstrasse 59
3003 Berne

www.upic.admin.ch

info@isb.admin.ch